

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux rédacteurs, souscripteurs, technico-commerciaux, gestionnaires, chargés d'études, responsables de produit ou de marché en prévoyance, au sein d'organismes assureurs ou intermédiaires d'assurance.

Pour obtenir quoi ?

Comprendre l'environnement juridique qui explique les clauses essentielles des contrats d'assurance collective. En sécuriser la rédaction ou l'interprétation.

Quels objectifs pédagogiques ?

Analyser les différents textes et leur interprétation,
Renforcer ses connaissances sur l'environnement juridique,
Partager les applications pratiques dans la rédaction des clauses contractuelles.

Quelles méthodes mobilisées ?

La formation se déroule par une revue complète des textes, principes juridiques ou dernières jurisprudences et à travers des exemples de contrats.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en assurance prévoyance dont les textes fondamentaux tels que la loi Evin et le Livre IX du Code de la sécurité sociale.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

À travers l'analyse de clauses de contrats collectifs, nous examinerons les différentes étapes de la vie des contrats de prévoyance (naissance / exécution/ fin), ainsi que les obligations et droits que génère chacune de ces étapes.

- Rappels sur l'architecture et les documents contractuels en assurance collective
- Rappels sur l'environnement juridique de la prévoyance (les textes essentiels)
- L'objet du contrat
- Les parties au contrat : l'organisme assureur – le souscripteur/employeur
- Focus sur la catégorie objective des assurés/ salariés (projet de décret 2021)
- L'adhésion ou l'affiliation (et les dispenses d'affiliation)
- La non-sélection des risques
- Les exclusions de risques
- Le contrôle médical
- Les obligations d'information
- Les sorties de groupe – la portabilité au-delà de la fin du contrat de travail
- La prescription
- La résiliation du contrat – Les obligations au-delà : maintien des garanties – maintien des prestations au niveau atteint – revalorisation des prestations
- Les cotisations : montant, évolution, non-paiement et conséquences

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qui anime cette formation ?

Isabelle HADOUX -VALLIER,

Expert en Protection sociale, rémunérations et assurance depuis 1995, tout d'abord chez un assureur, puis en tant qu'Avocat, aujourd'hui chez August Debouzy, elle conseille et accompagne employeurs, branches professionnelles et acteurs de la protection sociale complémentaire dans ces domaines.



Qu'en disent les stagiaires ?

« Très bien, très clair, à refaire pour un autre sujet ! »

CB, Consultant/Chargé d'études – ARRA CONSEIL

« Malgré un contenu dense la formation était adaptée selon le profil. Nous avons des cas pratiques très intéressants, synergie dans l'équipe. »

SM, Rédacteur contrats – MF PRÉVOYANCE

La formation en pratique...

Quand et où ?

19 octobre 2023

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 000 € HT + TVA 20%, soit 1 200 TTC.
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

« Formation très poussée avec énormément d'explications.
Très intéressante techniquement et juridiquement. »

AT, Assistante Technique Assurance – MACIF

Cette formation est proposée en partenariat avec

AUGUST DEBOUZY